

Procès P2P: les premières amendes tombent

Seulement quelques jours après le dépôt de 260 plaintes contre des utilisateurs de Kazaa par l'association des maisons de disques américaines (RIAA), un premier dossier est réglé « à l'amaible ». Une victoire pour le virulent lobby qui considère que le téléchargement gratuit de musique sur Internet est la première cause de la chute des revenus des 'majors' depuis un an...

Sylvia Torres, la mère de la jeune Brianna Lahara, âgée de 12 ans (sic), devra payer 2000 dollars de dédomagement à la RIAA. L'association estime que la jeune fille avait mis plus de 1.000 morceaux de musique à disposition des utilisateurs du système d'échange de fichiers Kazaa. **Méthode « inappropriée et pernicieuse »** Cette méthode agressive va-t-elle porter ses fruits? Rien n'est moins sûr: il y aurait 900 millions de morceaux disponibles sur les sites de P2P et ce chiffre tend à doubler chaque année. Par ailleurs, les fournisseurs d'accès à Internet voient d'un très mauvais oeil ces poursuites contre les internautes. Le téléchargement rapide de fichiers constitue en effet l'argument numéro un dans leurs stratégies commerciales. Le FAI américain Verizon a jugé mardi « *inappropriée et pernicieuse* » la méthode employée par l'industrie américaine du disque pour confondre les adeptes de l'échange gratuit de chansons téléchargées sur le net. La méthode « *radicale* » de la RIAA « *va conduire à des dommages collatéraux massifs* » sur les libertés individuelles, indique le groupe.